



VILLE DE MELUN

PÔLE CADRE DE VIE
ET AMÉNAGEMENT DURABLE

Service Urbanisme, Patrimoine et Foncier

Melun, le 23 MAI 2025

VIR61 : 250131-UDD-DAL-JPN
N/R61 : OM/2025.033
urbanisme@ville-melun.fr - ☎ 01.64.52.74.39

Affaire suivie par Monsieur Olivier MAURICE
Chargé de mission Urbanisme et Planification
omaurice@ville-melun.fr - ☎ 01.78.49.10.66

Monsieur Henri du BOIS de MEYRIGNAC
Maire
Hôtel de Ville
8, rue des Carouges
77000 VAUX-LE-PÉNIL

A l'attention de Monsieur David LOPES
Responsable du Service Urbanisme et Développement Durable

Objet : Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme
Avis de la commune de Melun

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier en date du 31 janvier 2025, reçu le 12 février 2025 en mairie, et pour faire suite à la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 23 mai 2025 en votre mairie, je vous confirme, par la présente, l'avis favorable de la commune quant au projet de révision allégée n°2.

Il a bien été précisé que les limites privées / publiques sont bien celles du projet. De plus, il a bien été noté votre attention quant à la connexion de ce projet à celui développé par la commune de Melun sur le parc Faucigny-Lucinge et votre intention, dans une perspective globale et cohérente, de relier le bois mitoyen au parc du château, à court ou moyen terme, à ce dernier.

Mes services et moi-même nous tenons à votre entière disposition si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Pour le Maire,
Le conseiller municipal délégué,

Guillaume Dézet